

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS

1. ARPENTAGE ET ECHANGE DE PARCELLE : Hoellweiher – Straumann Sàrl

M. le Maire expose au Conseil que compte tenu de la configuration des chemins ruraux existants sur le terrain et en vu de régulariser la situation sur les documents cadastraux, il est envisagé de procéder à un échange entre la Commune et Straumann SàRL comme suit :

Parcelle N° 215 Section 236.03 : 281 m² cédée par la commune
 Parcelle N° 213/53 Section 236.03 : 234 m² reçue par la commune

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, l'assemblée délibérante autorise le Maire :

- à prendre en charge les frais de géomètre et à faire toutes les diligences nécessaires pour régulariser le morcellement ci-dessus ;
- à demander l'élimination du parcellaire des parcelles Section 236.03 N°213/53 : 234 m²
- à donner pouvoir à M. Pascal SOMMERHALTER, adjoint au maire, pour la rédaction de l'acte en la forme administrative et sa signature au nom de la commune.

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.1 COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2013

Conformément à l'article L.2121.14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le président pour ce point de l'ordre du jour.

Placé sous la présidence de M. DANGEL Marc, élu Président, le Conseil Municipal prend connaissance des Comptes administratifs COMMUNE et EAU 2013 et, en l'absence du Maire au moment du vote, adopte à l'unanimité des membres présents :

- **le Compte Administratif 2013 pour le budget COMMUNE :**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgét. totale	1 147 400,00	732 800,00	1 880 200,00
	Titres de recettes émis	241 027,75	450 643,97	691 671,72
DEPENSES	Autorisations budgét.totales	1 147 400,00	732 800,00	1 880 200,00
	Mandats émis	388 856,28	275 199,09	664 055,37
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 147 828,53	+ 175 444,88	+ 27 616,35
RESULTAT N-1		516 446,23	517 253,77	+ 1 033 700,00
Part affectée à l'investissement			- 189 553,77	- 189 553,77
RESULTAT CUMULE	Excédent	368 617,70	503 144,88	+ 871 762,58
Restes à réaliser		-577 900,00		-577 900,00
RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE		- 209 282,30	503 144,88	+ 293 862,58

- **le Compte Administratif 2013 pour le budget EAU**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgét. totale	118 870,00	257 100,00	375 970,00
	Titres de recettes émis	12 284,70	56 572,26	68 856,96
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	118 870,00	257 100,00	375 970,00
	Mandats émis	24 279,03	62 914,69	87 193,72
RESULTAT DE L'EXERCICE	Déficit	- 11 994,33	- 6 342,43	- 18 336,76
RESULTAT REPORTE N-1	Excédent	8 305,32	183 512,23	+ 191 817,55
Part affectée à l'investissement				
RESULTAT CUMULE	Excédent		177 169,80	173 480,79
	Déficit	3 689,01		

D'autre part, le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le Trésorier de Ferrette et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la Commune et du Service d'Eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les comptes de gestion de l'exercice 2013 établis par le Trésorier.

2.2 AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2013

Budget commune

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2013 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 503 144,88 € et vu le besoin de financement d'investissement de 209 282,30 € (excédent d'investissement 368 617,70 € - restes à réaliser 577 900,00 €) ;

DECIDE, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 comme suit :

- ↳ 209 282,30 € à l'art. 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement
- ↳ 293 862,58 € à l'article 002 « report de fonctionnement » de la section de fonctionnement.

Budget eau

Le Conseil Municipal vient d'approuver le compte administratif 2013 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 189 854,66 € et vue le besoin de financement d'investissement de 3 689,01 €

DECIDE, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 comme suit :

- ↳ 3 689,01 € à l'art.1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement
- ↳ 173 480,79 € à l'article 002 « report de fonctionnement » de la section de fonctionnement.

2.3 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES EN 2014

M. le Maire expose au conseil que les recettes prévues au budget primitif de l'année en cours permettent de couvrir les dépenses courantes.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier, pour l'année 2014 les taux d'imposition de référence 2013, à savoir :

Taxe d'habitation :	18,09%	pour un produit de	75 725,00
Taxe foncière bâti :	13,15 %		67 591,00
Taxe foncière non bâti :	53,47 %		9 892,00
CFE (cotisation foncière des entreprises)	21,04 %		55 567,00
		Total	208 775,00€

S'ajoutent les allocations compensatrices versées par l'Etat qui s'élèvent à 4 309,00 €.

2.4 BUDGETS PRIMITIFS 2014

Le Maire présente, à l'assemblée délibérante, les budgets 2014.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité, le Budget COMMUNE et le Budget EAU, comme suit :

Budget commune

- ↳ Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 663 000 €
- ↳ Section d'investissement en dépenses et en recettes : 1 123 050 €

Les subventions de fonctionnement versées par la commune aux associations et autres organismes de droit privé (Art. 6574) s'élèvent à la somme de 1 025.- € (voir délibération du conseil n° 4 de ce jour). La liste détaillée sera annexée au BP.

Budget eau

- ↳ Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 228 100 €
- ↳ Section d'investissement en dépenses et en recettes : 113 800 €

2.5 DEMANDE DE SOUTIEN AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE de Madame la Sénatrice Patricia SCHILLINGER

Le Conseil Municipal :

Vu les travaux en cours relatifs à la restructuration et mise aux normes du bâtiment MAIRIE-ECOLE ;
Vu le devis de la Sté Espace Bureaux pour l'aménagement et l'équipement en mobilier du secrétariat de mairie et de la salle de conseil pour un montant HT de 29 630,35 € (hors marché public)

Considérant l'utilité et la nécessité de ces travaux qui sont de nature à contribuer à l'aménagement et la fonctionnalité des locaux ;

Le plan de financement de l'opération s'établissant comme suit : Fonds propres de la commune : 29 630,35 € HT
Total de l'opération : 29 630,35 € HT

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le plan de financement ;
- de solliciter une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur par l'intervention
Madame la Sénatrice Patricia SCHILLINGER
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

3. LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2013

MARCHE DE SERVICES : Néant

MARCHE DE TRAVAUX

Tranche de 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT

	Objet	Attributaire	Code Postal	Ville	Montant € HT	Date de signature du marché
RESTRUCTURATION ET MISE AUX NORMES DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE						
Lot 4	ZINGUERIE-COUVERTURE EN TUILES	NICOLAS R. COUVERTURE	68000	COLMAR	30 780,00	15/07/2013
Lot 5	ETANCHEITÉ	NICOLAS R. COUVERTURE	68000	COLMAR	21 000,00	15/07/2013
Lot 6	MENUISERIE EXTERIEURE - ALUMINIUM	KLEINHENNY R.	68110	ILLZACH	77 516,46	15/07/2013
Lot 7	ISOLATION EXTERIEURE-ENDUIT	RAUSCHMAIER	68000	COLMAR	26 187,76	15/07/2013
Lot 9	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	KOCH	68480	BOUXWILLER	51 604,00	15/07/2013
Lot 11	ASCENSEUR	SCHINDLER	68390	SAUSHEIM	30 500,00	15/07/2013
Lot 12	PLÂTRERIE / ISOLATION / PLAFONDS	BITZBERGER	68740	RUMERSHEIM LE HAUT	75 000,00	15/07/2013
Lot 15	MENUISERIE INT. - MOBILIER FIXE	MEYER Sàrl	68730	BLOTZHEIM	52 419,48	15/07/2013
Lot 16	SERRURERIE	KLEIBER	68720	ILLFURTH	24 215,00	15/07/2013
Lot 17	PEINTURE INTERIEURE	ANTONY	68480	LIGSDORF	21 391,58	15/07/2013
Lot 22	VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	HVT public-privé	68800	VIEUX THANN	30 940,20	15/07/2013

Tranche de 90 000,00 € HT à 4 999 999,99 € HT

	Objet	Attributaire	Code Postal	Ville	Montant € HT	Date de signature du marché
RESTRUCTURATION ET MISE AUX NORMES DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE						
Lot 1	DECONSTRUCTION-GROS ŒUVRE	ESTE	68460	LUTTERBACH	156 896,21	15/07/2013
Lot 10	CHAUFFAGE—SANITAIRE-VENTILATION	BILGER	68640	RIESPACH	130 164,93	15/07/2013

MARCHE DE FOURNITURES : Néant

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2014

Chaque année, le Conseil Municipal détermine en détail les subventions de fonctionnement versées par la commune aux associations et autres organismes de droit privé (article 6574).

Pour 2014, l'assemblée délibérante attribue une somme totale de 1 025 € (Mille vingt cinq euros) et approuve à l'unanimité, les subventions ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANT
APA LIB	160.00
APA MAD	160.00
Assoc. « Mieux Vivre son diabète »	50.00
Bibliobus	50.00
Accord 68	100.00
La Ligue contre le Cancer	150.00
Chiens d'aveugles Cernay	55.00
Les Amis de Luppach	100.00
Assoc. « Mieux Vivre à St Morand »	100.00
Les Pistoléros – groupe de danse country	100.00
TOTAL	1 025,00

5. DIVERS

5.1 Opération Haut-Rhin Propre

Le responsable suppléant de la Commission Environnement-Cadre de Vie, M. Sommerhalter propose de renouveler l'Opération Haut-Rhin Propre en 2014 en date du samedi 5 Avril.

Il invite l'ensemble des élus à en prendre date et à faire circuler l'information afin de sensibiliser le plus grand nombre de participants.

5.2 Documents d'urbanisme

M. le Maire fait lecture des documents d'urbanisme délivrés depuis la séance du 04 février 2014. Aucune observation particulière n'est formulée.

5.3 Découpage cantonal : suite

L'assemblée délibérante prend connaissance du décret n°2014-207 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Haut-Rhin et constate qu'il n'a pas été tenu compte de son vœu (cf délibération n°2013-38). Possibilité est donnée à la commune de former un recours gracieux auprès du 1^{er} Ministre à l'encontre de ce décret afin de solliciter son retrait.